

## MODIFICATION DES STATUTS D'UNE ASSOCIATION

Toute demande d'enregistrement de création, de modifications, de mise à jour, de dissolution concernant votre association doit s'effectuer par télé-déclaration directement sur le site :

<https://www.service-public.fr/associations> rubrique « services en ligne » puis « modification d'une association (e-modification).

Pour une première connexion, vous vous créez un compte et vous pourrez alors mettre à jour la liste des personnes chargées de l'administration de votre association (à faire dès qu'un changement intervient dans la composition du conseil d'administration ou mettre à jour conformément à vos statuts lors du renouvellement des membres, même s'il n'y a pas de modification).

Le numéro de dossier ou RNA (numéro d'inscription au répertoire national des associations) figure sur votre dernier récépissé de modification d'association reçu de la sous-préfecture.

Concernant le procès-verbal de la réunion où la décision de modification a été prise (cf. modèle ci-joint), il vous faudra le compléter, le (faire) signer et le scanner pour le joindre à votre déclaration en ligne.

Il faudra également scanner les statuts dûment signés.

### **Délivrance et conservation du récépissé**

Dès enregistrement, l'Administration vous adressera un récépissé de déclaration de modification d'association par mail.

Ce document est utile à l'association dans toutes les démarches qu'elle effectuera en son nom.

***Il doit impérativement être conservé.***

En cas de problème, sont à votre disposition :

• les **Points d'Accueil Numériques** situés :

- en préfecture de Vannes
- en sous-préfecture de Lorient (pour consulter les horaires : [www.morbihan.gouv.fr](http://www.morbihan.gouv.fr))
- en sous-préfecture de Pontivy (ouverture au public tous les jours sauf le mercredi de 8 h 30 à 12 h sur RDV au 02 97 27 48 62)
- les espaces France Services et les MSAP : [www.msap.fr](http://www.msap.fr)
- votre mairie

• le **standard téléphonique** des associations accessible tous les jours de 14 h à 16 h au **02 97 27 67 68**

• la **messagerie** : [pref-associations@morbihan.gouv.fr](mailto:pref-associations@morbihan.gouv.fr)

Association de chasse de .....

|  |
|--|
| <b>EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE<br/>DU .....</b> |
|--|

L'assemblée générale de l'Association de chasse de ..... s'est réunie  
..... à ..... h ..... à ....., sous la présidence de  
M.....

**MODIFICATION DES STATUTS**

M..... présente les nouveaux statuts et fait procéder l'adoption des nouveaux  
statuts à bulletin secret – à main levée.

Ces derniers sont adoptés à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Fait à ....., le .....

Le Secrétaire,

Le Président,